L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 1er FEVRIER 1889.

Théâtre de l'Opéra.

Les douze soirées supplémentaires.—L'Etoile du Nord.—Le bénéfice de la direction.

La seconde représentation de *Mignon* a eu lieu hier soir, à notre très vif désappointement, force nous a été de n'y point assister. Nous espérons bien prendre en cela notre revanche dimanche, puisque la tant remarquable partition d'Ambroise Thomas tiendra l'affiche dimanche soir.

Demain samedi en matinée, seconde représentation de *La Traviata*, avec Mlle Hervey, MM. Lafarge, Feitlinger, Pélissou.

Le soir, *Roland à Roncevaux*, l'un des grands succès de la saison, et que chantent M. Berger, Mme Vandrie-Flachat, Mlle Ghéleyns, MM. Plain, Claverie, Feitlinger. Au 3me acte le gracieux divertissement de la *Farandole*.

La direction a réservé le *Freischütz* pour la matinée de dimanche; une œuvre dont la beauté est consacrée par le temps et qui aura pour interprètes Mmes Lematte-Schweyer, Vandrie, Flachat, MM. Berger, Plain, Taillard, Péguillan, Ducos.

On sait combien la mise en scène du troisième tableau a été réussi jusqu'ici sur la scène de l'Opéra; nous avons lieu de croire que cette réussite sera peut-être plus complète encore dimanche.

Les idées viennent à un administrateur à mesure que se poursuit la série d'un ouvrage et vous pouvez dire que vous avez un spectacle fantastique des plus saisissants.

Aux jeunes filles, aux jeunes femmes, nous rappelons que Berlioz, chargé de faire les récits du *Freischütz* a cru devoir y ajouter l'*Invitation à la Valse*. Rien de plus logique en effet, puisque l'on puisait ainsi dans l'œuvre de Weber lui-même. Cette spirituelle et gracieuse page, que savent par cœur tous les pianistes et dont toutes sont éprises, sert de motif au divertissement du dernier tableau, où paraissent Mlles Didan, Charpentier, Paris et le corps de ballet.

Nous l'avons déjà écrit, pour le spectacle du soir c'est de *Mignon* que l'on a fait choix. Les rôles en seront tenus par Mme Vandrie-Flachat, M. Lafarge, Mlle Hervey, MM. Claverie, Taillard, Ducos.

Mercredi prochain aura lieu le premier bénéfice de la présente saison: celui de la Direction, ainsi que nous l'annoncions dans un numéro précédent. Nous avons dit aussi qu'il avait été fait choix, pour cette représentation extraordinaire, en dehors de l'abonnement, de l'*Etoile du Nord*, l'une des œuvres les plus rayonnantes de la musique scénique contemporaine; l'une de celles qui ont le plus contribué à la gloire du maître.

D'un bout à l'autre de ces trois actes, l'auditoire est vivement intéressé; c'est un déroulement sans trêve de mélodies d'une diversité frappante; là se placent deux finales d'un admirable effet (premier et second acte); et sans cesse il faut s'incliner devant cette puissance du génie, comme en lutte avec lui-même; voulant s'égaler toujours, se surpasser même, soit au chant, soit à l'accompagnement.

"Oui, si Meyerbeer ne commit jamais la faute de donner à l'orchestre la prééminence sur le chant dans un drame lyrique, il faut bien reconnaître cependant que son orchestration est invariablement un monument artistique. Ce fait se peut constater à toute page de *L'Etoile du Nord*; aussi la remise d'un tel ouvrage à la scène impose nécessairement bien du travail à tout orchestre, fût-il même composé et de chefs de pupitre de première force et d'artistes habiles, rompus à l'orchestre, ce terrain tout spécial et si fécond en mésaventures, en accidents.

Donc on s'est très sérieusement occupé, à l'Opéra, de cette reprise de la partition de Meyerbeer; rien n'aura été négligé pour que l'exécution soit digne du maître, et assure des soirées brillantes à la fin de cette heureuse campagne: 1888-1889.

Une circulaire, abondamment répandue, a annoncé que la direction, à l'expiration de ses quarante soirées d'abonnement et nous voici à la 37eme, ouvrirait une seconde série de douze soirées supplémentaires et que les abonnés de la première auraient, durant un délai spécifié, le privilège de conserver leurs mêmes loges ou parquets pour ces douze soirées de l'arrière saison.

Nous supposons que la plupart ont dû déjà faire connaître leur intention de continuer leur précieux appui. Néanmoins, et par surcroît de précaution nous croyons devoir leur rappeler que ce droit de préférence cessera d'être lundi soir et qu'à partir de mardi matin toutes loges et toutes stalles, non retenues par abonnement, seront mises à la disposition du public entier et des premiers offrants.

Pour les Pauvres!

Il est, vous le savez, bien des pauvres—on les appelle "pauvres honteux", qui ont le courage de souffrir, de mourir même, mais qui n'ont pas celui de tendre la main afin qu'une aumône y soit versée. Leur esprit, voilé, quelque peu déséquilibré par l'indigence—cette torture physique et morale, s'est fait une fausse notion de la charité.

Il leur semble, bien à tort cependant, qu'ils vont perdre toute considération, qu'ils démériteront d'eux-mêmes, s'ils importunent un secours, que toute leur bonne volonté ne peut leur faire gagner par le travail. Cette appréciation est un tourment ajouté à bien d'autres tourments, et s'ils se rendaient mieux compte des diverses missions imposées aux créatures d'ici bas, ils arriveraient forcément à cette conclusion, qu'en certains cas la mendicité est un devoir, et que, poursuivie avec probité, en pleine lumière elle est au plus haut point respectable, elle a toute la grandeur du Christianisme.

Si l'Homme-Dieu voulait qu'on laissât venir à lui les petits enfants, cette belle parole qui traverse les siècles de siècles, s'appliquait aussi aux pauvres, ces protégés de toute religion saine.

C'est beaucoup en vue de cette indigence timide, honteuse, dont nous venons de parler, que s'est fondée l'Association des Dames Hospitalières Louisianaises; nous avons le droit et le devoir de l'écrire, nous qui avons assisté, en la vénérant, à cette fondation.

Elles ont songé à ces infortunés, heureux autrefois et donnant alors libéralement, et puisqu'ils ne pouvaient parvenir à se valoir eux-mêmes, à s'adresser à la bienfaisance publique, elles se sont donné la mission de s'interposer entre celle ci et les malheureux.

A cette mission elles sont intimement liées; plus elle a de rigueurs, plus étroitement elles s'y attachent.

Cette constante et touchante interprétation aura encore sa manifestation dans le Concert qui aura lieu dans quelques heures, ce soir, à la Salle Grunewald.

Nous l'avons dit et nous aimons à le répéter, cette fête de la Charité a été rendue possible, promet un résultat brillant, grâce à la coopération spontanée, désintéressée de plusieurs des artistes de l'Opéra et autres.

L'auréole de l'art se fait encore plus éblouissante, quand il devient la Providence de déshérités. Un succès obtenu en pareille circonstance, vaut les succès les plus prestigieux à l'âme; il laisse à notre être cette satisfaction de lui-même que rien ne saurait remplacer.

Les Dames Hospitalières sont trop connues, leur objet trop méritant pour qu'il soit utile d'insister davantage sur leur appel au public. Nous nous contenterons donc de reproduire une fois de plus leur programme:

PREMIÈRE PARTIE—*Solo* de violon, M. G. Ricci; duo de *Mireille*, Gounod, Mme Vandrie Flachat, M. Berger; *Mon petit cœur*, M. Claverie; Stances du *Cid*, Massenet, Mme Lematte-Schweyer; Romance de *Pétrarque* (5ème acte): *L'amour me ramenait vers toi*, Hippolyte Duprat, chantée par M. Berger; *Solo* de hautbois, M. Doucet; *Crucifixus*, duo de Faure, chanté par Mme Lematte-Schweyer, M. Claverie.

SECONDE PARTIE.—Duo de ROBERT LE DIABLE: *Ah! l'honnête homme!* MM. Berger et Plain; *Sérénade*, Bragga, avec accompagnement de violon, Mme Vandrie-Flachat, M. Ricci; Duo de *Si j'étais roi!* Adam, chanté par Mlle Hervey, M. Mangé; Valse de *Stella*, par Mlle Hervey; Valse du *Pardon de Ploërmel*, Meyerbeer, chantée par Mlle Ghéleyns; *Stances*, Flégier, par M. Péguillan; *La Charité*, Delsarte, chantée par M. Plain.

M. Meert, première flûte de l'Opéra, nous prie d'annoncer que nous avons commis une erreur en faisant figurer son nom, l'autre jour, au programme de ce soir. Voilà qui est fait. Ajoutons qu'on ne s'est pas adressé à l'artiste qui certainement eut mis son talent, talent réel, au service des dames patronnesses de ce concert.

Nous avons noté plus haut que M. Berger chantera aujourd'hui la romance de *Pétrarque*. *Pétrarque*, opéra en 5 actes, est l'œuvre d'un officier de marine, M. Hippolyte Duprat, paroles et musique (pour le livret collaboration de M. F. Dharménon).

Cette partition où se trouvent des pages fort élevées, n'est jamais arrivée à la scène parisienne; nous ne savons trop pourquoi. Elle fut exécutée seulement à Marseille, en 1873, le 19 avril, et avec succès.

La romance qu'a choisie M. Berger, est d'une belle couleur, empreinte d'un grand sentiment et surtout fort scénique. Voici les paroles du premier couplet:

C'est la plainte du poète couronné, de Pétrarque devant le tombeau de Laure:

L'amour me ramenait vers toi,
Mon cœur s'enivrait d'espérance;
Ton image, malgré l'absence,
De loin rayonnait devant moi!
Viens rendre à mon cœur qui t'implore,
L'ivresse d'un rêve si beau.
Réveille-toi! sors du tombeau
C'est moi, je veux te voir encore!

Le concert commencera à 8 heures. Prix du billet 50 cents. Il y aura aussi Buffet tenu par des dames et des jeunes filles.

Concert et Bal.

Le New-Orleans quartette Club fondé le 9 août 1882, est, à coup sûr, l'une des sociétés musicales les plus importantes de la Nouvelle-Orléans. On lui a dû parfois de fort aimables exécutions et chaque fois qu'elle donne une fête, elle s'applique à faire largement les choses.

Elle en annonce une pour le lundi 4 février, qui se composera d'un concert et d'un bal. Le programme en est fort attrayant.

Cette soirée doublement intéressante aura lieu au Grunewald Hall.

Nos remerciements au comité d'invitation pour les cartes reçues par l'intermédiaire de son secrétaire, M. R. Hartmann.

Œuvre utile.

Le "*Tulane Art and Scientific Library Association*" donnera demain, Salle Grunewald, une soirée artistique et musicale, qui sera suivie d'un bal. Nous n'en connaissons pas le programme, mais notre devoir est de la recommander à tous, car le produit en est destiné au fonds de la Bibliothèque de la dite Association.

Prix d'entrée 50 cents.

Le Comité d'organisation se compose ainsi: MM. Wm J. Gahan, président; H. Zander, ex-officio; C. Noel, J. McMahon, A. A. Marx, J. Schroeder, H. Z. Perkins, W. E. Lathrop, Geo. E. Payne, J. J. Murray.

Les portes s'ouvriront à sept heures; la fête commencera à sept heures et demie.

Académie de Musique.

Aujourd'hui avant dernière soirée de M. Theodore Hamilton qui paraîtra dans son grand rôle de *Dr Jekyll et M. Hyde*. Comédien de valeur et qui a su s'entourer d'artistes dont chacun est à la hauteur de son emploi.

Dimanche changement de programme et représentation du plus vif intérêt.

Théâtre St. Charles.

Vous n'avez plus qu'aujourd'hui et demain pour voir la troupe si habilement dressée par M. Philippe Salvini. Dressée, disons-nous bien, car il s'agit de chiens, chevaux, singes et bones—une centaine environ—dont le maître a fait des comédiens, fort égayants, fort surprenants dans leur genre. Succès d'autant plus solide qu'il se tient sur quatre pattes.

Dimanche 3 février, le drame à grand spectacle: *Lost in New York*.

Grand Opera House.

Deux soirées et une matinée voilà les seules occasions qui nous restent, pour cette saison, de voir Mlle Lotta, ce type et prototype des soubrettes américaines. Ce soir vous l'aurez dans *Musette*, l'une de ses meilleures créations et samedi matin, dans *Pawn Ticket No 210*, où elle vient d'obtenir ici un succès si retentissant, si légitime.

Dimanche, changement d'affiche.

Musée-Théâtre.

Le Musée-Théâtre est ouvert tous les jours de 10 heures du matin à 10 heures du soir. Les spectacles intéressants n'y font jamais défaut.

Prix d'entrée: 10 cents.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Kyller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2eme Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
62 Pied de la rue Lafayette.
63 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 [illegible] et Rocheblave.
128 Marais et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
251 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Poland.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynes et Dauphine.

Lu sur l'album de Mme A....:
"En amour, quand on sème, c'est pour récolter."

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chez Droguistes.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 31 janvier 1889.

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	54	12
Midi	58	15
3 P. M.	58	14
6 P. M.	58	15

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Geo Haworth à Mlle Elizabeth Cole.
Adam Wiebelt à Mlle Caroline Keiffer.
Geo G. Guth à Mlle Marie Castaing.
Edward Pickens à Mlle Margaret Madden.
Chas. Seemann à Mlle Suzanna Mehlhop.

Naissances.

Mme Frank Schwender, une fille.

Décès.

A. Newhouse, 70 ans, 100 rue St. Charles.
Lottie Nieman, 9 jours, 428 rue Erato.
Lizzie Reed, 17 ans, 521 rue St. André.
Stephen Gibbs, 20 ans, 142 rue Erato.
Wm. Andrews, 23 ans, coin des rues Marigny et Urquhart.
Mme Barbara Flick, 76 ans, coin des rues Morales et Enghien.
Mario L. Tortorich, 15 mois, 118 rue Marais.
Louis C. Houbre, 38 ans, Grande Route St. Jean.
W. O. Ramos, 8 jours, 305 rue St. Pierre.
Emilie Dussman, 61 ans, 333 rue Robertson, côté nord.
Nicholas Veale, 54 ans, 575 rue Dauphine.
John Alphonse, 1 mois, coin des rues Bagatelle et Force.
Marie E. Dufrene, 15 mois, 422 rue de Chartres.
Mme Marie P. Poche, 71 ans, 52 rue Lyons.
John W. Shannon, 48 ans, coin des rues Nouvelle et Magasins.
Lovy Penny, 66 ans, rue Cadiz, près Laurel.
Benoit Griffot, 2 ans, Chemin de Gentilly.
Fredrick Gast, 45 ans, 451 rue des Remparts, côté nord.
Frank Smith, 49 ans, Hôpital de la Marine.
Pierre Poursine, 3 ans, 154 St. Antoine.

Nouveaux cas de diphthérie rapportés comme suit:

Un cas au No 240 rue St. Philippe et un autre sur le Canal Marigny, près du Chemin de Gentilly.

Cour civile.—Les héritiers de Marie L. Bull contre J. N. Hardy, trésorier, pour empêcher la vente d'une propriété pour taxes.

L'Etat ex-rel. Mme Marie Bolton contre le recorder des hypothèques pour obtenir l'annulation d'une inscription.

Juge King.

H. B. Claflin & Cie contre V. G. A. Meyer et H. Bornheim & Cie.—Exception rejetée.

Les successions Elizabeth Pendergast et W. G. Hodges sont ouvertes.

John A. Miner contre Edw Conery pour $2,650.

John J. Donahue contre H. J. B. Beer. Appel à un jugement de la 2me Cour de Cité.

Edw D. Humpf contre R. Vandergrift Glass pour $500.

Cour Criminelle.

Section A.

Violations de la loi du dimanche: R. E. Jeffries. Poursuites abandonnées. O. H. Shoubnsen. Acquitté.

Grand Jury.

Le grand jury a rapporté un double verdict d'accusation contre John Gross, pour viol et tentative de viol.

LE CRIME DE DESCHAMPS.

Comparution du Coupable.—L'autopsie de la Victime et ce qu'elle a révélé.

Le viol commis hier soir dans de si dramatiques circonstances, passionne en ce moment la ville entière et fait le sujet de toutes les conversations.

Le coupable, à force de soins et de patience, a été soustrait à l'effet du chloroforme dont il avait pris une dose considérable par inhalation et ingurgitation; il a comparu devant le recorder Dreux et a nié sa culpabilité.

Le juge ne l'a pas admis à fournir caution et l'a renvoyé à la prison de paroisse. Une foule considérable stationnait aux abords de la Cour et devant la maison où s'est accompli cet étrange forfait. Plus de 600 personnes encombraient la rue St Pierre, entre Royale et Bourbon à 1 heure de l'après-midi lorsque le coroner est entré au No 64 pour faire l'autopsie du corps. Rien n'avait été dérangé dans la chambre mortuaire, ou pour mieux dire on avait respecté l'incroyable désordre qui y régnait.

Au centre, une vieille table, le long d'un mur quatre malles sales et usées, au mur des vieux chapeaux, à terre de vieilles chaussures, dans un coin à gauche en entrant, un lit dont un matelas et un traversin composent la garniture. Dans l'âtre, un amas de cendres éparpillant sur le plancher, et sur celles-ci les débris de lettres et de papiers brûlés pour en faire disparaître toute trace. Sur la cheminée dont le manteau est particulièrement large, un amas considérable de flacons et fioles contenant des eaux dentifrices et drogues de toute sorte parmi lesquelles de l'alcool, de l'ammoniaque et surtout du chloroforme.

Cette cheminée est tout un musée où les vieilles dents se mêlent aux billets de loterie et à un ramassis d'ojets disparates. Sur la table et le lavabo, encore des bouteilles, et dans les tiroirs des livres traitant surtout du magnétisme. Pour compléter cet ameublement, deux chaises dont une berceuse. Sur celle-ci, se trouvent en désordre des habits d'homme, sur l'autre sont pliés et rangés ceux de la fillette.

Un parquet graisseux, des murs noircis par la fumée, des fenêtres aux carreaux sales, laissant pénétrer un faux jour, achèvent de donner un air de profonde tristesse à cet appartement où gît sur un lit sans sommier, matelas, draps ni couvertures, le corps de la petite victime dont la figure, d'une pâleur de cire, reflète le calme d'une mort sans souffrance.

Sur le nez, les lèvres et une partie du menton, on observe des plaques violâtres sur lesquelles l'épiderme a été enlevé par l'action du chloroforme; à côté de l'aile gauche du nez, une tâche plus rougeâtre apparaît, provenant du chloroforme qui a pénétré jusqu'au derme.

La fillette qui a eu 12 ans le 23 août dernier est déjà formée et en paraît plutôt 14; sa figure, encadrée par de longs cheveux châtains est agréable à voir, malgré l'extrême pâleur que la mort y a jetée. L'examen extérieur du corps ne révèle aucune trace de violence, celui des parties sexuelles montre que l'enfant a été flétrie depuis quelque temps déjà, mais il n'existe aucune trace d'un récent coït.

Le liquide trouvé à l'intérieur des parties génitales, examiné au microscope, a été déclaré dépourvu de germes. Là se borne l'examen extérieur et le corps est placé sur la table pour être soumis à l'autopsie. Sur le matelas on trouve une sorte de poinçon très effilé avec lequel Deschamp s'est piqué trois ou quatre fois dans la région de la poitrine, dans le but de se perforer les poumons, mais l'arme était trop courte.

On a trouvé aussi au même endroit une petite plaque de bois noir munie au centre d'un gros clou en acier poli, instrument dont se servent les magnétiseurs pour endormir leurs sujets. Dans une malle on trouve encore quatre fioles à chloroforme, plusieurs images adressées à Deschamps et quatre lettres dont les termes enthousiastes, passionnés même, prouvent de la part de la petite Juliette un attachement singulier pour Deschamps.

Les lettres sont écrites en français et sont en la possession du coroner. Celui-ci, après avoir pratiqué l'autopsie en présence des cinq témoins de rigueur, MM. J. D. Earns, M. P. Bates, J. B. Kendricks, K. N. Borne, Félix La Rue et Hy. Scherck, déclare qu'il existe une grande congestion du cerveau, des poumons, du foie, de l'estomac, et aussi, mais moins marquée, de toutes les parties du corps, causée par une grande excitation sensuelle au moment de la mort.

Le cœur est flasque et vide, l'estomac ne contient que peu de nourriture; point d'ecchymoses sur les poumons, prouve qu'il n'y a pas eu strangulation. En résumé, toutes ces observations aboutissent à prouver que la mort est le résultat de l'inhalation prolongée du chloroforme.

Après la signature du procès verbal, le corps est livré aux employés de M. Bonnot, entrepreneur de pompes funèbres, et le petit cercueil est glissé dans le fourgon sous les yeux d'une foule de curieux qui avaient séjourné là pendant plus de deux heures pour voir rien du tout, à quoi ils semblaient prendre grand intérêt.

L'enterrement aura lieu ce matin à 10 heures, et l'enquête du coroner demain à 2 heures de l'après-midi.

Cette étrange et lugubre affaire laisse le champ libre à mille et une suppositions auxquelles chacun ne manque pas de se livrer.

L'enfant a-t-elle été assassinée, a-t-elle voulu se suicider avec *son amant*—ou serait plutôt tenté de dire *son ami*, alors qu'il s'agit d'un enfant de 12 ans et d'un homme qui a cinq fois cet âge—s'est-elle amourachée d'elle-même de cet homme, ou celui-ci familier avec les secrets du magnétisme n'a-t-il pas eu recours à la suggestion? Par ce temps d'hypnotisme, il est permis de se le demander. Telles sont les questions que l'on se pose et d'autres encore.

Quant à l'accusé il nie toute culpabilité; prétend que l'enfant s'est éprise de lui à la suite de ses relations amicales avec sa famille, et qu'après avoir été sa maîtresse pendant quatre mois, ils avaient résolu de mourir ensemble. Il ajoute qu'ayant pris Juliette pour sujet de ses expériences magnétiques, croyant réussir à la développer, comme c'était son intention, il s'est aperçu qu'il n'y pourrait parvenir, l'enfant étant déjà impure, la pureté étant la condition essentielle du développement qu'il rêvait.

Se voyant déçu dans son espoir, il avait résolu de se suicider et comme il faisait part de ce projet à Juliette, celle-ci aurait insisté pour mourir avec lui.

D'autre part, la sœur de la défunte, âgée de 9 ans et qui a été interrogée, a répondu que Deschamps se permettait en sa présence certaines libertés avec sa sœur, mais celle-ci lui avait défendu d'en rien dire à ses parents.

Quelle que soit la solution de cette affaire et en admettant que cette enfant de douze ans, par gaminerie ou dépravation, se soit jetée dans les bras de cet homme, presqu'un vieillard, le devoir de celui-ci était de ne point flatter son caprice mais de la raisonner dans la bonne voie par les sages conseils que l'on est en droit d'attendre d'un homme de cet âge.

Mais il y a toujours, et ils se font nombreux en ce moment, de vieux Roméo, pour souiller des petites Juliette. Aux parents de comprendre qu'ils doivent laisser moins de liberté à leurs filles et exercer sur elles une plus grande surveillance.

L'instruction de cette affaire promet d'être intéressante.

Pour enterrer Juliette Dietsch, la petite victime du misérable Deschamps, il a fallu recourir à une souscription. M. J. J. Weinfurter, bijoutier, coin Conti et Passage de la Bourse, s'en est chargé et a recueilli les sommes suivantes:

J. J. Weinfurter, $10; Geo. Laudumiey, $1; Lucien Aimont, $5; B. B. Pegram, $2; Jas. R., $1; Pas, 50 cents; Pas, 25 cents; Alex. Sens, $1; Cash, 75 cents; Jno Bonnot & Sons, $5; P. E. Sahuqué, 50 cents; Lafargue & Brierre, $1; Cash, 25 cents; A. S. Leclerc, 50 cents; P. W. J. C. Serra, 50 cents; Mme Doura, 25 cents; P. Bordenave, 50 cents; Aug. Sauttico, 50 cents; F. W. Faranta, $1; Eloi Larrieu, $1; C. Carno, 25 cents; Albert Labarrère, $1; Un ami, 50 cents; J. M. Beran, 50 cents; F. Maugé, $2; Cash, 50 cents; Cash, $1; Cash, 25 cents; Union Française, $5; O. P. Henry, $5; Dr H. P. Wald, $5; L. H. Barbey, 50 cents; J. H. Farley, 25 cents.

Voies de fait.—Hier à 9 heures du matin, un nègre du nom de John Manis, âgé de 21 ans, a eu une discussion avec sa grand'mère Sarah Joseph, âgée de 80 ans et l'a frappée à la tête d'un coup de bâton. Blessure sans gravité. John a pris la fuite.

Levées.—Le commissaire Lèche a déclaré que les levées de la ville sont toutes en bon état mais il a toutefois l'intention de les surveiller, afin de consolider immédiatement toute place qui semblerait ne pouvoir pas résister à la crue aussitôt que celle-ci arrivera.

ANGLETERRE ET ALLEMAGNE.—VIF MÉCONTENTEMENT DANS LA GRANDE-BRETAGNE.—UN SOUVENIR ÉVOQUÉ CONTRE CELLE-CI.—Nous lisons, dans le *Journal du Havre*:

"Les Anglais ne sont pas contents et les feuilles britanniques sont fort indignées. Les Allemands viennent de leur montrer le cas qu'ils font d'un grand peuple et d'un gouvernement ami; le cas qu'ils font des relations et des attaches de famille, eux, ces modèles du respect et de la discipline.

"Nous nous permettrons de dire aux Anglais que ce qui leur arrive est bien fait et qu'ils le méritent à tous égards. Qu'ils se reportent à dix-huit ans en arrière et qu'ils s'interrogent sur ce qu'ils faisaient alors? Ce qu'ils faisaient, ce qu'ils souhaitaient! La lecture des feuilles anglaises de l'époque, du *Times* au dernier et au plus obscur des journaux nous le dira. Ils admiraient l'Allemagne écrasant la France; ils applaudissaient la grande Germanie: il se pâmaient en présence des victoires allemandes et criaient: "Bravo!", à la résurrection du saint empire germanique, empire futur de la civilisation qui devait être le flambeau de l'Europe—continentale—et laisser l'Angleterre, sans doute, désormais maîtresse incontestée des mers en la délivrant de la France.

"Oui, voilà comment parlaient les journaux anglais, pendant que leur gouvernement organisait, contre la France la ligue des neutres, empêchant, ainsi, que personne put s'interposer et venir en aide à notre pays!

"Les Anglais croyaient, après cela, pouvoir compter sinon sur la reconnaissance du moins sur l'esprit d'équité de l'Allemagne. Ils n'ont pas tardé à s'apercevoir de leur erreur."

LA POLITIQUE COLONIALE DE L'ALLEMAGNE; RÉFLEXIONS D'UN GRAND JOURNAL DE LONDRES ET D'UN GRAND JOURNAL DE PARIS.—Le *Times* consacre un article à la politique du prince de Bismarck dans l'Afrique orientale, qu'elle déclare être, au point de vue purement allemand, un complet fiasco; d'autre part, en ce qui concerne les intérêts des autres nations et la cause de la civilisation en général, elle a les effets les plus funestes.

"Avant l'intervention brouillonne de l'Allemagne, dit en substance le journal anglais, les choses suivaient un cours paisible sur la côte de Zanzibar et l'esclavage y était graduellement combattu dans la mesure où il peut l'être; les missions anglaise, française et allemande étendaient lentement, mais sûrement, leur action bienfaisante. L'intervention de l'Allemagne a tout bouleversé; elle a changé la tolérance naissante des populations indigènes en hostilité ouverte. L'Angleterre a dû, bien qu'à regret, consentir à s'associer à la politique du chancelier, espérant ainsi exercer une action modératrice, et le chancelier a payé cette coopération en traitant les intérêts anglais avec un sans-gêne absolu."

Le *Temps*:

"Voilà Washington et Berlin engagés dans une correspondance aigre douce qui ne contribuera pas à resserrer les liens d'une intimité assez artificielle.

"C'est un nouveau bienfait à mettre à l'actif de cette grande politique coloniale qui a déjà coûté si cher et qui coûtera probablement beaucoup plus cher encore à l'empire d'Allemagne."

Athenee Louisianais.

Concours littéraire de 1888

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 juin 1888 jusqu'au 25 février 1889, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

LE VRAI DANS L'ART ET LA LITTÉRATURE.

Pour les hommes:

ULLOA, AUBRY, O'REILLY: LEUR RÔLE DANS L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE; ÉTAT SOCIAL ET POLITIQUE DU PAYS A LEUR ÉPOQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Séance orageuse à la Chambre des Députés.—Vote de confiance.

Paris, 31 janvier—Aujourd'hui, à la Chambre des Députés, M. Jouvencel a interpellé le gouvernement relativement aux mesures qu'il avait l'intention de prendre pour arrêter le progrès du Boulangisme. L'orateur a attribué le changement dans l'opinion publique, surtout, aux insultes lancées, chaque jour, contre le gouvernement et à l'indifférence des ministres à se défendre contre leurs insulteurs. La liberté de la presse et la liberté de la parole ont dégénéré en licence. Le gouvernement doit se défendre contre les attaques et les calomnies.

M. Floquet, avant de répondre à M. Jouvencel, a présenté un projet de loi rétablissant le scrutin d'arrondissement.

M. d'Ornano, bonapartiste, s'est écrié: le seul moyen possible de sortir de la situation, c'est la dissolution de la Chambre.

M. Bazeaux, de la droite, a demandé à parler sur la question d'urgence, ce qui lui a été refusé par le président.

Les protestations de la Droite ont provoqué une scène incroyable de confusion. Le président a fini par rappeler les membres à l'ordre; il a décidé que la Chambre devait entendre M. Floquet.

Le ministre a alors déclaré que le rétablissement du système de scrutin d'arrondissement n'attaquait ni n'infirmait le suffrage universel.

Si sa politique obtient l'approbation du parti républicain, il la poursuivra avec plus d'autorité qu'auparavant; autrement, il donnera sa démission.

Le gouvernement n'a pas pensé qu'il fallût prendre des mesures contre la liberté de la Presse; mais il doit légiférer contre ceux qui cherchent à renverser la République. Les lois actuelles sont impuissantes pour venir à bout des combinaisons hostiles, tandis que l'augmentation des moyens de communication et l'accroissement de la richesse ont fourni aux personnes qui nourrissent des desseins criminels de nouveaux moyens d'action qui ne pouvaient être prévus par les auteurs du code pénal. Le gouvernement doit donc proposer de nouvelles mesures pour la répression des tentatives contre la sécurité de l'Etat.

Un grand changement s'est opéré dans les procédés électoraux. Le suffrage universel est devenu l'instrument de toutes sortes de combinaisons commerciales, à l'aide de syndicats qui agissent sur le corps électoral, au par des agitateurs à gages.

Le gouvernement proposera également un projet de loi pour modifier les lois de la presse relatives aux affiches et au colportage.

Après avoir fait une exposition de la politique du gouvernement, M. Floquet a conclu en disant que, si la majorité des membres de la Chambre des Députés était mécontente ou désirait que l'on inclinât vers la gauche ou vers la droite, elle devait chercher d'autres ministres, il demandait donc un vote de confiance.

M. de Cassagnac est alors monté à la tribune. Il a reproché à M. Floquet d'attaquer le suffrage universel; c'était maintenant à la Droite qu'incombait le devoir de défendre le suffrage contre le gouvernement. Le suffrage universel commande, on doit lui obéir. La "dissolution" seule doit résoudre le problème. La situation pour les ministres se résume en ces deux mots: "Se retirer."

Après avoir accusé M. Floquet d'attenter à la liberté, sous prétexte de faire des lois contre les tentatives contre la sécurité de l'Etat, M. Cassagnac a conclu en déclarant qu'il voterait en faveur du présent ministère, attendu que son maintien aux affaires était le meilleur moyen auquel on put avoir recours pour renverser la République.

La séance a alors été suspendue.

A la reprise de la séance, M. Hubbard a demandé au gouvernement de poursuivre le Boulangisme, non par des paroles, mais par des actes.

M. Floquet a répondu qu'il était nécessaire de combattre l'idée d'une dictature. Il faut combattre par des moyens légaux, en créer de nouveaux, s'il est nécessaire.

M. de Montjean a dit qu'il était temps de mettre fin au Boulangisme. Il faut veiller sur Boulanger, l'arrêter dans sa marche. (Applaudissements à gauche.)

M. Daguerre (Boulangiste) a rappelé à la chambre que la propagande boulangiste était soutenue par des milliers de citoyens.

Les citoyens désirent, a-t-il dit, une république honnête; ils désirent une république ouverte à tous les Français, contrairement à une république gouvernée par une clique parlementaire. C'est une infamie de dire que le Boulangisme est soutenu par les fonds reçus de l'étranger.

M. Clémenceau a répondu que, bien que Paris eut fait une démonstration qui manifestait son mécontentement, il n'y avait pas de raison pour changer de gouvernement.

M. de Montjean a présenté alors la motion suivante:

La chambre confiante dans la fermeté du gouvernement, passe à l'ordre du jour.

La motion a été acceptée par le gouvernement et adoptée à une majorité de 300 voix contre 240.

Le général Boulanger n'a pas fait apparition à la chambre, pendant le débat.

Rumeur.

Paris, 31 janvier.—Le bruit circule ici que le Prince de la Couronne d'Autriche a été tué par le mari d'une dame qui demeurait au château Meyerling.

Rente Française.

Paris, 31 janvier.— Le trois pour cent est coté à 82 francs 97 1/2 centimes.

Le prince de la couronne Rudolph—La dépouille mortelle arrive à Vienne.

Vienne, 31 janvier—Une dépêche de Meyerling au journal *Fremdenblatt* dit: Le prince de la couronne Rudolph est parti de Vienne lundi dans une voiture de la cour pour se rendre à Breinteufurth, où un équipage l'attendait pour le conduire à Meyerling.

Le prince cependant a préféré faire la route à pied; il a donc congédié l'équipage. Pendant le trajet il a conversé gaîment avec ceux qui l'accompagnaient. Mardi le prince Rudolph a fait une partie de chasse; à son retour il s'est plaint d'un mal de tête, puis s'est retiré dans ses appartements.

Il envoya bientôt une dépêche au palais à Vienne, disant qu'il ne pourrait pas assister au dîner impérial qu'on devait donner le même jour, puis écrivit plusieurs lettres dans sa chambre.

Mercredi matin il se réveilla à 7 heures et appela son vieux domestique John, à qui il donna l'ordre de lui servir son déjeuner à 7 heures et demie.

A l'heure dite John porta, en effet, à déjeuner dans sa chambre, mais il resta terrifié en trouvant le prince mort et étendu sur son lit.

Le vieux serviteur s'élança alors dans la cour, transmit l'affreuse nouvelle au comte Hoyos et au prince Philippe de Cobourg, qui se rendirent immédiatement dans la chambre du prince Rudolph. Le prince Philippe, atterré par la douleur, est resté dans la chambre pendant que le comte Hoyos se faisait conduire en toute hâte à Vienne, pour apprendre cet affreux malheur à la famille impériale.

La *Presse* écrit: "Le comte Hoyos, dans son costume de chasse, arrivait de bonne heure hier matin au Hoefdring.

Il fut immédiatement conduit auprès de l'empereur, avec lequel il resta enfermé un quart d'heure.

Sa Majesté se rendit en toute hâte auprès de l'impératrice pour lui annoncer la mort du prince de la couronne.

Cette nouvelle a été un coup affreux pour l'impératrice, qui est restée pendant un bon moment dans un état de prostration complète; mais après quelques instants elle parvint à se contrôler et accompagna alors l'empereur jusqu'aux appartements de la princesse de la couronne Stéphanie, pour l'informer de ce lamentable événement.

C'est avec peine que l'empereur et l'impératrice ont pu réussir à dissuader la princesse de partir aussitôt pour Meyerling.

L'empereur s'est retiré ensuite dans ses appartements privés, où il est resté seul jusqu'à 3 heures de l'après-midi, puis il donna l'ordre de faire transporter la dépouille mortelle du Prince de la Couronne à Vienne.

Il reçut ensuite un rapport verbal du conseiller Widerhofer, qu'il avait envoyé le matin à Meyerling.

Vienne, 31 janvier — Le corps du prince de la couronne a été transporté hier matin à Baden, et de là embarqué sur un train royal spécial, qui est parti ce matin à minuit vingt minutes.

Une foule considérable entourait la gare du Sud en cette ville à l'arrivée du train.

Le plus profond silence régnait. Un peu avant minuit quatre étudiants ont porté un cercueil sur la plateforme. A 12:45 le prince Hohenlohe Schillingsfurst, grand maître de la maison impériale, arrivait.

Le train funèbre est entré en gare à une heure.

Au-dessus de la bière était une croix d'or brodée sur velours.

Les personnes réunies autour de la gare se sont toutes découvertes au moment où l'on emportait le cercueil.

Celui-ci fut alors placé dans une voiture traînée par six chevaux, derrière laquelle marchait le comte Chaplin, le prince Hohenlohe, le comte Orsini, aide de camp du prince Rudolph et le capitaine Grisselenbro.

Les gardes marchaient de chaque côté de la voiture.

Une foule considérable attendait l'arrivée du cortège funèbre à Hofburg.

Les journaux de Vienne publient tous ce matin des nécrologes, dans lesquels ils expriment des regrets profonds de la mort du prince de la Couronne et parlent de celui-ci en termes les plus élogieux. Ils disent que tous les parents du défunt étaient fiers de lui; qu'il était la joie de toute la famille impériale. Il était très aimé du peuple et protégeait les arts et les sciences. La population entière exprime ses plus sincères sympathies pour la famille du prince de la Couronne.

Vienne, 31 janvier—Le prince Léopold de Bavière et l'archiduchesse Gisela, gendre et fille de l'empereur sont arrivés ici aujourd'hui. Celui-ci est allé au-devant d'eux à la gare et était profondément affecté. Il y a une foule considérable sur toute la route des faubourgs de la ville au Hofburg.

Toute la ville est en deuil. L'autopsie du corps aura lieu ce soir, et ensuite on l'embaumera.

Tous les membres de la famille impériale sont arrivés ou sont en route.

Mercredi, jeudi, vendredi et samedi des messes seront célébrées.

L'empereur et toute la cour y assisteront.

Les deux théâtres de la cour, l'Opéra et le théâtre Burg resteront fermés jusqu'à vendredi prochain.

Le deuil national sera de trois mois.

La *Neue Frie Presse* a été confisqué pour avoir publié une nouvelle, qui dit que le prince de la couronne a été tué à Meyerling.

Le Prince de Galles.—L'ex-impératrice Eugénie.

Londres, 31 jan.—Le prince de Galles est arrivé à Londres aujourd'hui, et s'est rendu immédiatement à l'ambassade autrichienne pour offrir ses condoléances.

L'ex-impératrice Eugénie, ainsi que des membres du Cabinet et autres diplomates, ont rendu visite à l'ambassade.

Londres, 31 janvier.—Des avis de Massouah annoncent que la tribu des Hadab a sollicité l'aide des Italiens pour repousser l'attaque dont la menace Osman Digma.

Londres, 31 janvier—On lit dans une dépêche de Paris: La nouvelle de la mort du prince héritier d'Autriche a causé une vive émotion dans les bureaux de *La Justice*. Le prince Rudolph était très lié avec M. Clémenceau, mais il ne voulait que ses rapports d'amitié avec le célèbre politicien français fussent connus à cause du tort qui en résulterait pour lui. Clémenceau professait une estime toute particulière pour le fils de l'empereur d'Autriche; il a été fort affligé de sa fin prématurée. L'apoplexie règne dans la famille impériale d'Autriche; on pensait néanmoins que le prince Rudolphe avait passé l'âge où il eut pu en être atteint. Clémenceau dit que ce dernier redoutait beaucoup le prince de Bismarck.

Le *Times* de Londres dit que le prince Rudolph n'avait pas encore eu l'occasion de montrer ce qu'il serait plus tard. Ceux qui l'ont vu à Londres, pendant le jubilé de la reine, en avaient conçu une haute opinion.

Le *Standard* s'exprime ainsi sur le compte du prince: "On ne sait de lui rien qui ne soit à sa louange." L'Europe regrettera sa perte. Une étroite amitié liait Rudolph au prince de Galles. L'opinion générale est que la mort de l'héritier du trône d'Autriche n'aura aucune influence sur la politique de ce pays.

M. O'Brien.

Dublin, 31 janvier—M. O'Brien a été renfermé aujourd'hui dans la prison Clonmel, où il subira une sentence de quatre mois de prison pour délit commis, en violation de l'acte des crimes. Quand l'ordre fut donné à M. O'Brien d'enlever ses habits civils et de revêtir ceux des prisonniers, il refusa d'obéir. Les geôliers le saisirent alors et lui enlevèrent de force ses vêtements. On lui coupa aussi sa barbe, mais il fit une résistance désespérée et, brisé par la lutte, il tomba épuisé; à un tel point qu'on fit appeler un prêtre auprès de lui.

L'Empereur d'Allemagne.

Berlin, 31 janvier—On rapporte que l'empereur Guillaume désire assister aux obsèques du prince Rudolph. Le régiment Uhlan russe dont le prince Rudolph était colonel honoraire, enverra une députation aux funérailles.

Berlin, 31 janvier.—L'article de la *Contemporary Review* sur Bismarck n'a pas été reproduit à Berlin.

Livre Blanc.—Le National Zeitung.

Berlin, 31 jan.—Un Livre Blanc sur la question Samoane sera présenté sous peu au Reichstag.

Le *National Zeitung* annonce qu'on peut s'attendre à une entente amicale avec l'Amérique, basée sur la proposition du prince Bismarck qui demande une discussion conjointe.

Le Pape.

Rome, 31 janvier—Le Pape assistera à une messe de requiem qui sera célébrée dans la chapelle Sixtine pour le prince de la Couronne d'Autriche. Sa Sainteté enverra probablement Mgr Galimberti assister à l'enterrement.

Le Duc de Cambridge.

Madrid, 31 janvier—Le Duc de Cambridge est arrivé ici.

WASHINGTON.

CONGRES

Sénat.

Washington, D. C., 31 janvier—Les lettres de créance de M. Higgins, comme sénateur de l'Etat du Delaware, pour le terme commençant le 4 de mars prochain, ont été présentées, lues et enregistrées.

Le message du président relativement aux îles Samoanes et à la Corée a été lu et référé au comité des affaires étrangères.

Le Président Cleveland.

Washington, 31 janvier—Le bruit court que le Président enverra un autre message au Congrès dans quelques jours, renfermant les dernières informations officielles au sujet de Samoa.

Une Chevelure

Exubérante ne peut être conservée qu'en entretenant le cuir chevelu propre, frais et libre de toute teigne, ainsi que le corps dans une bonne condition de santé. La grande popularité de la Vigueur des Cheveux d'Ayer est due à ce qu'elle nettoie le cuir chevelu, favorise la pousse des cheveux, empêche leur chute, et leur donne ce doux et soyeux luisant si essentiels dans la beauté parfaite.

Frederick Hardy, de Roxbury, Mass., un monsieur âgé de cinquante ans, perdait ses cheveux rapidement et ce qui restait, tournait au gris. Après avoir fait l'essai de différentes préparations, sans aucun bénéfice, il commença à se servir de la Vigueur des Cheveux d'Ayer. "Elle arrêta la chute," écrit-il; "et, à ma grande surprise, fit que mes cheveux blancs (sans teindre le cuir chevelu) devinrent de la même nuance bruns qu'ils avaient quand j'étais dans ma vingt-cinquième année."

Dix Ans Plus Jeune.

Mme. Mary Montgomery, de Boston, écrit: "Pendant des années, j'étais obligée de porter un bonnet pour cacher une place chauve sur le sommet de ma tête; mais maintenant, j'ai serré joyeusement mon bonnet, car votre Vigueur des Cheveux en a amené une nouvelle pousse. Je pouvais à peine en croire mes yeux quand je vis d'abord mes cheveux pousser; mais ils y sont, et j'en suis enchantée. *Je parais dix ans plus jeune.*"

Un pareil résultat a eu lieu, en faisant usage de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, pour Mme. O. O. Prescott, de Charlestown, Mass., Mlle. Bessie H. Bedloe, de Burlington, Vt., Mme. J. J. Burton, de Bangor, Me., et d'autres personnes en grand nombre.

La perte des cheveux, peut-être, est due à l'impureté du sang ou aux désordres de l'estomac et du foie, et dans ces cas, un traitement par la Salsepareille d'Ayer ou bien par les Pilules d'Ayer jointes à la Vigueur, peuvent être nécessaires pour donner la santé et le ton à toutes les fonctions des organes du corps. En même temps, on ne saurait trop dire que nul de ces remèdes ne peut faire beaucoup de bien sans un essai persévérant et une stricte attention à la propreté et à la sobriété.

Ayer's Hair Vigor,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens et les Parfumeurs.

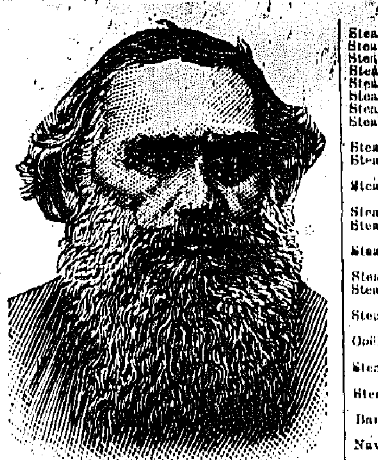

Le Comte Tolstoï.

St-Pétersbourg, 31 janvier—Le plan de réforme du comte Tolstoï continue à rencontrer une vive opposition dans le conseil de l'empire.

Précautions pour arrêter une expédition contre Hayti.

Washington, 31 janvier.—M. Preston, ministre d'Hayti, a informé le Secrétaire d'Etat que plusieurs navires dans le port de New York, à une expédition contre le Hayti.

L'affaire a été, en conséquence, référée au département du Trésor.

Le collecteur des Douanes de New York a reçu des instructions spéciales pour exercer une extrême vigilance, afin d'empêcher toute violation de neutralité dans ce port.

Amendement rejeté au Sénat.

Washington, D. C., 31 janvier—L'amendement élevant au rang d'ambassadeurs les ministres d'Angleterre, de France, d'Allemagne et de Russie, a été rejeté par 26 voix contre 25.

Le Secrétaire Whitney.

San Francisco, 31 janvier—Un rapport a été publié ici cette après-midi disant que le "Union Iron Works" avait reçu une dépêche du secrétaire Whitney donnant l'ordre d'avoir le nouveau croiseur *Charleston* prêt à prendre la mer dans les vingt heures qui suivront, à n'importe quel prix que ce soit.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 3 Lim. Ex..7:00 am	No 4 Fast Mail..7:00 am
No 5 Coast....9:00 am	No 6 Coast......3:40 pm
No 1 Fast Mail.7:20 pm	No 2 Lim. Ex...3:05 pm

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen...11:00 pm	No 2 Passen....9:16 am
No 3 Chic. and N. O. Lim...7 30 am	No 4 St-Louis and Cinc. Ex...5 30 pm

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 California Express.......7:00 pm	No 51 California Express.......8:45 am
No 54 B. R. Local.......10.10 am	No 53 B. R. Local.........3:50 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited.11:00 am	No 2 Limited....3:35 pm
No 5 Fast line.6:30 am	No 6 Fast line..9:00 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No. 1......9:00 am	No. 2.......5:00 pm
No. 3......6:25 pm	No. 4........8:00 am
No. 5......10:00 am	No. 6........3:45 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

No 19 Califor..3:10 pm	No 20 Califor..11 25 am
No 17 Local..6:55 am	No 18 Local....7:20 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD

Tous les jours excepté le dimanche—9:00 a.m, 4:00 p.m., 4 50 pm	Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache: 6:30 a.m., 5:00 p.m.
Dimanches seulement—10:10 a.m., 8:10 pm	Shell Beach......9:30 am; Dimanches seulement—6:00 am., 4:00 pm

EAST LOUISIANA R. R.
ABITA SPRINGS, COVINGTON.

Le dimanche.

Arrivée......7:00 pm	Départ.........7:30 am

Tous les jours excepté le dimanche.

Arrivée......8.45 am	Départ.........3:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 1er FEVRIER 1889.

Bayou Sara—OLIVER BEIRNE, à 5 P M
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 5 P M
Donaldsonville—ALABAMA, à 11 A M
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 A M

SAMEDI, 2 FEVRIER 1889.

St-Louis—CITY OF NEW ORLEANS, à 5 P M
Shreveport—JOHN D SCULLY, à 5 P M
Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, à 12 M
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 P M
Bayou Lafourche—WHISPER, à 5 P M
Vicksburg—T. P. LEATHERS, à 5 P M
Bayou Têche—E. W. COLE, à 5 P M

Fleuve et rivières.

Memphis, 31 janvier—Le fleuve a baissé de 4 pouces. Temps clair et froid. Arrivé, Ohio de Cincinnati. Départs, U P Schenck pour la Nlle-Orléans à 9 a m; James Lee pour Arkansas City à 6 p m.

St-Louis, 31 janvier—Le fleuve à 6 pieds 4 pouces et baisse. Temps clair et frais. Départ, My Choice pour Caïro.

Caïro, 31 janvier—Le fleuve à 25 pieds 9 pouces et baisse. Temps clair et froid. Arrivés, Buckeye State de Memphis à 2 p m; City of Cairo de St-Louis à 3 p m; City of Vicksburg de Vicksburg à 3 p m. Départs, E A Woodruff pour Cincinnati à 11 a m; City of Monroe pour St-Louis à midi; Cherokee pour St-Louis à 2 p m; Buckeye State pour Cincinnati à 2 p m; City of Cairo pour Vicksburg à 5 p m; City of Vicksburg pour St-Louis à 4 p m.

Louisville, 31 janvier—La rivière monte—12 pieds 6 pouces dans le canal, 10 pieds 4 pouces aux chutes. Temps couvert et froid.

Evansville, 31 janvier—La rivière a 25 pieds 4 pouces et monte. Temps clair et froid.

Cincinnati, 31 janvier—La rivière a 34 pieds 6 pouces et monte. Temps couvert et froid. Départ, Commonwealth pour la Nlle-Orléans.

Les Passes.

Port Eads, 31 janvier, 6 p m—Vent du nord. Arrivés, à 7:30 a m, steamship espagnol Hugo, capitaine Bonet, de Liverpool via les ports cubains; goélette italienne Cefalu, capitaine Rivara, de la Jamaïque; goélette mexicaine Campechano des ports mexicains.

Départs, steamships Clinton pour la Havane, via Punta Gorda et Key West; El Dorado pour New-York, et Maritana pour Londonderry.

Marchés.

Paris, 31 janvier—Les rentes 3 pour cent 82 francs 97 1/2c.

Havane, 31 janvier—Or espagnol 236 3/4 à 237. Change calme. Sucre calme.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 31 JANVIER 1889.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (nicar) Presidente Carazo, Woodberry, Greytown, Nic.
Steamship Wanderer, Galt, Belize et Livingston.
Steamship (ang) Sultan, Cobb, Londres, via Brême et Norfolk, Va.

ARRIVÉS.

Steamship (esp) Hugo, Bonet, Liverpool, via Santander, Cadix et les ports cubains.

BATEAUX A VAPEUR.

Oliver Beirne, Campbell, Bayou Sara.
Belle of the Coast, Aikes, Bayou Goula.
Joe Weber, Honard, Bayou des Allemands.
Lafourche, Charlet, Thibodeaux.
St John, Delahoussaye, Camden.
Alvin, Kouns, Bas du fleuve.

EXPORTATIONS.

BELIZE ET LIVINGSTON—par steamship Wanderer—44 colis divers 35,000 pieds bois de charpente.

BRÊME—par steamship Sultan—4183 balles coton 1000 sacs farine graine coton 4037 sacs tourteaux 4 boucauts tabac 600 douves.....Pour Londres—11,317 sacs tourteaux 4200 douves.

IMPORTATIONS.

LIVINGSTON ET BELIZE—par steamship Wanderer—8600 régimes figues bananes 15,000 cocos Machaca Bros—$47 000 en sols W Galt.

TRUXILLO—par steamship S. Oteri—15 000 régimes figues bananes 34,000 cocos 11 demi barils limons S Oteri.

Arrivages de produits.

BAYOU SARA—par steamer Oliver Beirne—77 balles coton 360 sacs graine coton 5 sacs coton en graine 111 boucauts sucre 892 barils sucre 487 barils mélasse et fret assorti.

BAYOU GOULA—par steamer Belle of the Coast—147 boucauts sucre 189 barils sucre 575 barils mélasse 146 sacs riz brut et fret assorti.

BAYOU DES ALLEMANDS—par steamer Joe Weber—83 boucauts sucre 24 barils mélasse et fret assorti.

THIBODEAUX—par steamer Lafourche—454 boucauts sucre 320 barils sucre 43 barils mélasse 2038 sacs riz brut 28 barils riz et fret assorti.

CAMDEN—par steamer St John—2401 balles coton et fret assorti.

BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin—198 barils sucre 152 barils riz 443 sacs riz brut et fret assorti.

Par les chemins de fer.

SHELL BEACH RAILROAD—141 sacs riz brut et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—413 balles coton 620 sacs riz brut 137 barils riz 31 boucauts sucre 62 barils sucre 1 demi-barils sucre 190 barils mélasse 152 barils vin et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—704 balles coton 250 sacs graine coton 1 wagon graine coton et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—1920 sacs farine graine coton 1 wagons graine coton et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—618 balles coton et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—1477 balles coton et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—373 balles coton et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Goélette Sarah D. Field......en charge, 20 janv
Steamship Knickerbocker, Kemble..parti 26 janv
Steamship Excelsior, Higgins......parti 26 janv
Steamship Chalmette, Adams......parti 29 janv

PHILADELPHIE.

Goélette John S Wood, Morris....partie 10 janv

LIVERPOOL.

Steamship Caribbean, Daniel........parti 23 déc
Steamship American, Anson..........parti 3 janv
Steamship Audean, Highton..........parti 7 janv
Steamship Texan, King..............parti 12 janv
Steamship Discoverer, Hughes.......parti 17 janv
Steamship Historian, Buddie........parti 4 janv
Steamship Merchant, Platt..........parti 30 déc
Steamship Floridian, Sandry........parti 20 déc

LONDRES.

Steamship Erl King, Priske........parti 14 janv
Steamship Pomeranian, Dalziel.....parti 11 janv

BARROW

Steamship European,...............parti 22 janv

SWANSEA

Steamship Erl King, Priske........parti 18 janv
Steamship European,...............parti 28 janv

SHIELDS ANG.

Steamship Empire, Davis...........parti 8 janv

HAMBOURG.

Steamship Empire, Davis...........parti 2 janv
Steamship Eugenie.................parti 30 déc

PAUILLAC.

Steamship Bordeaux,...............parti 25 janv

WOODS HALL.

Goélette Henry Souther, Hupper..partie 25 janv

SICILE.

Steamship North Durham, Jones...parti 16 janv

PALERME

Steamship Mark Lane,.............parti 5 janv

MESSINE.

Barque San Luigi, Tramani.......partie 2 janv

MONTEVIDEO.

Navire Julia, Brenner...........parti 27 nov

BUENOS AYRES

Brick Nuttie, Lowry.............parti 26 nov

RIO DE JANEIRO.

Navire Albana, James............parti 29 déc

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Noms	Destination	Amarrage
STEAMERS.		
Arecibo	Liverpool	rue 4e
Australian	Liverpool	1er dist. 20
Author	Liverpool	Pier Tier
Bernard Hall	Liverpool	1er dist. 20
Borinquen	Liverpool	1er dist. 12
Buenaventura	Liverpool	1er dist. 27
Clinton	Havane	Alger
Editor	Liverpool	Pie Tier
El Dorado	New York	Alger
Fitzroy	United Kingdom	3e dist. 30
Glenogle	Havre	4e dist. 45
Gusalu	Bluefields	Alger
Lemnia	Rouen	Elevator
Maritana	Continent	Elevator
Oakdene	Odessa	1er dist. 37
Parole		Alger
Professor	Liverpool	rue 4e
Rosso	Liverpool	1er dist. 13
Saturnina	Liverpool	1er dist. 27
Sultan	Brême	rue 5e
S Pizzati	Truxillo	1er dist. 14
Seneca	New York	Alger
Topaze	Brême	4e dist.
NAVIRES.		
Riverside	Havre	1er dist. 31
BARQUES.		
Antonio Jane	Barcelone	rue 7e
Arcangelo		1er dist. 12
Concepcion	Tarragona	1er dist. 32
BRICKS.		
Teresina		2e dist. 16
GOELETTES.		
Adele Thackara	Colon	3e dist. 32
Jos P Machaca	Utilla	Pie Tier
M A Achorn		rue 5e
R B Locke		2e dist. 17
Santo Oteri		1er dist. 15

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS
73.....CHARTRES.....73

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur

Améliorée et vacante,

Dans les Troisième, Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Rue Mandeville entre Chartres et Decatur, lots vacants.

Nos 424 et 424 1/2 rue Decatur entre les rues Mandeville et Marigny, cottage en bois double.

Nos 76 et 78 rue Peters entre Mandeville et Marigny, deux bâtisses à un étage.

Droits, titres et intérêts dans les îlets vacants et les lots de terre, dans les premier, quatrième et sixième districts.

Succession de Joseph Holz.

No 20,233—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la **Bourse des Encanteurs**, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible] 15 janvier 1889, pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après à savoir:

1° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans le faubourg Marigny, désignés par les numéros [illegible] dans l'îlet compris entre les rues **Mandeville, Espagne, Moreau et Victoire**, sur un plan dressé par Allou d'Hemécourt [illegible] le 17 janvier 1851 déposé [illegible] de Amédée Ducatel, notaire. Les dits lots mesurant chaque [illegible] 40 pieds 10 pouces de face à la rue **Mandeville**, sur 151 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles. Achetés par le défunt de la Banque des Citoyens de la Louisiane le 30 juillet 1851, d'après un acte pardevant **Armand Pitot**, dr., enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 110, folio [illegible].

2° Un morceau ou lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Decatur, Marigny et Mandeville, désigné comme lot No 3 dans l'îlet No 9, le dit lot mesurant 45 pieds de face à la rue Decatur sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres et cabinet de chaque côté, bâtisse au fond avec deux chambres de chaque côté, citerne, puits en briques, hydrant, grande entrée pour wagon, cour devant et derrière, etc., etc., connu par les numéros municipaux 424 et 424 1/2 rue Decatur. Acheté par le défunt des héritiers [illegible], d'après un acte pardevant Charles Boli, le 21 mars 1874, et enregistré au bureau des aliénations, livre 120, folio 663.

3° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situés dans le faubourg Marigny dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Victoire** (maintenant Decatur), **Marigny, Mandeville et Levée** (maintenant Peters), désignés comme lots Nos 4 et 5 sur un plan par Allou d'Hemécourt, voyer, le 29e jour de décembre 1843, déposé dans l'ex cour d'Epreuves de cette ville; lesquels dits lots de terre sont contigus les uns aux autres et mesurent, en mesure américaine, comme suit à savoir:

Lot No 4, a 24 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la dite rue Levée (actuellement Peters), la même largeur dans le fond, 123 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 3 et 121 pieds 5 1/2 pouces sur l'autre ligne de côté et le dit lot No 5 mesure 22 pieds de face à la dite rue Levée (maintenant Peters), la même largeur au fond, 123 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 4 et 126 pieds 4 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté, les dits lots étant bornés au fond par le lot No 3, toutes les mesures étant plus ou moins.

Les améliorations comprennent plusieurs bâtisses ayant quelque quatorze chambres et cabinets, citerne, puits, etc. Le tout connu comme **Nos 76 et 78 rue Peters.**

Acquis par le défunt de la Banque des Citoyens de la Louisiane, d'après un acte pardevant Edgar Grima, le 11 mars 1885, l'acte étant enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 122, folio 44.

— Et —

Tous les droits, titres et intérêts du défunt et de la succession dans les propriétés suivantes achetées de l'Etat de la Louisiane:

4° Quatre lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville (formant tout l'îlet No 520), bornés par les rues **St-David, St-Patrick, Dufossat et Valmont**, désignés comme lots Nos 52, 6, 4 et 50; les dits lots mesurent 36 pieds 10 pouces de face à la rue St-David, 52 pieds 6 pouces de face à la rue St-Patrick, sur 306 pieds de profondeur et face à la rue **Valmont.**

5° Un îlet de terre, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme îlet No 763, qui est borné par l'**Avenue Carrollton**, les rues **Commune, Gravier et Pierce.** Le dit îlet No 763 mesure 602 pieds sur 647 pieds et 425 pieds.

6° Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés comme lots Nos 11 et 12, dans l'îlet No 54, borné par les rues Harmony, St. Thomas, Chippewa et Ninth. Les dits lots Nos 11 et 12 mesurent 26 pieds 10 pouces de face à la rue Harmony, sur une profondeur de 68 pieds.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Denis, Dryades, Milan et Marengo, désignés comme lots Nos 8, 9 et 10, dans l'îlet No 474. Les dits lots Nos 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds. Le No 8 formant l'angle des rues Milan et St. Denis.

Conditions.—Pour les propriétés ci-dessus mentionnées premièrement et secondement: un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par [illegible] respectivement dont [illegible] pour cent d'intérêt à partir de leur date jusqu'à l'échéance avec paiement par l'acquéreur des taxes de 1889, en sus du prix d'adjudication. Pour la propriété troisièmement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $285 85 chacun, datés du 11 mars 1885, payables respectivement deux et trois ans après leur date, portant 6 pour cent d'intérêt à partir de leur date [illegible] taxes. Pour les propriétés Nos 4, 5, 6 et 7, ci-dessus décrites: comptant, les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes d'Etat et de ville dues sur les dites propriétés, y compris celles de 1889, jusqu'au jour de la vente, en sus du prix d'adjudication.

Les acquéreurs devront payer 10 pour cent du montant de l'adjudication, lors de l'enchère, au comptant pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Wm. B. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 janv—19, 26—fév 2, 9, 16, 23.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le No 160 rue Franklin.

Cottage sur la rue Gravier.

Terrains sur les rues Gravier et Miro.

Succession de William Hart—No 24,229—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 décembre 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir—

1° La maison en bois à deux étages No 160 rue Franklin, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Gravier, Perdido et Liberty. Le lot est désigné par le No 2 et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Saratoga et Lopez, désigné par le No 7, [illegible] des rues Gravier et Lopez, et mesurant 29 pieds 4 pouces et 3 lignes sur la rue Gravier sur une profondeur et de face à la rue Lopez de 120 pieds.

3° Cinq lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gravier, Miro, Tonti et Perdido. Les dits lots sont désignés par les Nos 28, 29, 30, 31 et 32 [illegible] mesurent comme suit: Le No 28 mesure 27 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier sur une profondeur de 100 pieds et le No 29 mesure 27 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 100 pieds et face à la rue Miro, et forme le coin des rues Gravier et Miro.

Les améliorations [illegible] un cottage en bois. Les lots Nos 30, 31 et 32 font face à la rue Miro. Le No 30 mesure 27 pieds 1 pouce 5 lignes et les Nos 31 et 32 chacun 27 pieds 1 pouce et 4 lignes. Chacun des trois lots mesure une profondeur de 101 pieds 4 pouces et 1 ligne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au choix des acquéreurs, et le reste à [illegible] un et deux ans, représentés par des billets [illegible] et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente [illegible] Les dits billets seront garantis par [illegible] hypothèque spéciale et privilèges de vendeur. [illegible] taxes [illegible] frais d'avocat et [illegible] 10 pour cent [illegible] acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jas. J. Woulfe, notaire.

2 janv—2 12 19 26—2 fév

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

New Orleans Gaslight Company vs Lizette M. Dexter et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 de mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts de Lizette M. Dexter dans un certain procès maintenant en suspens devant la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, ayant titre Lizette M. Dexter vs David Bidwell, No 9 840, Division E du dossier de ladite cour, le dit procès fut enliassé le 16 avril 1887, dans lequel elle prétend être la seule héritière de feu B. de Bar et comme telle la propriétaire de la propriété ci après décrite: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, connu et désigné comme le Théâtre St Charles, de la valeur de cent mille piastres, et tous les droits et privilèges lui appartenant, ainsi que toutes les installations, chaises, scènerie, machinerie, appareils, insignes qui y sont et lui appartenant, situé dans l'îlet borné par Commercial Place, les rues St-Charles, Camp et Poydras, mesurant quatre vingts pieds de face sur la rue St-Charles, sur cent soixante-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Dans le dit procès, la dite Mme Lizette Dexter réclame aussi les revenus de la dite propriété au taux de trois mille piastres par an à partir du 3 mars 1880. Dans le dit procès, le défendant a déposé une réponse lui donnant le titre à ladite propriété et appelant en garantie son vendeur Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 janv—4, 11, 18, 25 fév—2 mars